

TROPHEE DTL 2019

Club	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.
L.T.R. (GREGOIRE)				5	23		
BTC LIBOURNAIS (TAYAC)			6 après-midi et 7			20 après-midi et 21	
BTC ST CAPRAISE					1 après-midi et 2	27 après-midi et 28	1 Finale
BTC DU TEMPLE				12, 25 et 26 Ligue			
BTC VERTHEUILLAIS		10				7	
BTC YCHOUSOIS					30		
CBT AMBESIEEN				1			
CERCLE TIR DYONISIEN	17	17					
PIGEON D'OR		3					
TC DUBOURDIEU CESTAS		24		8			
TIREURS POMPIEY			14				

EXTRAITS DU REGLEMENT

ARTICLE 4 :

Pour être classés, les tireurs doivent participer au minimum à un concours dans au moins **six** des onze clubs, parmi ceux mentionnés ci-dessus et dans le calendrier du Trophée.

ARTICLE 5 :

Chaque tireur peut participer à tous les concours qu'il souhaite dans chaque club organisateur, seul son meilleur résultat dans chaque club sera retenu. S'il a participé à des concours dans les onze clubs, il ne sera retenu que les six meilleurs. Le Championnat de Ligue comptera comme un concours du Trophée mais ne sera pas obligatoire.

ARTICLE 6 :

Le classement Scratch du Trophée, par séries et catégories, sera établi sur un total de 600 plateaux, soit **1800 points**.

ARTICLE 7 :

La remise des prix devra être effectuée dans un délai raisonnable après la fin du tir (30 minutes maximum). Lors de la remise des prix, le club décidera de ne remettre les enveloppes qu'aux tireurs présents ou de les remettre à une autre personne. Les enveloppes non retirées resteront au club jusqu'à la fin de la saison, date à laquelle elles deviendront la propriété du club.

ARTICLE 8 :

La remise des prix du Trophée se fera lors d'une **finale** indépendante du résultat du Trophée qui aura lieu le **Dimanche 1^{er} Septembre 2019 au BTC SAINT CAPRAISE**. Tous les tireurs classés dans le Trophée tireront 100 plateaux. **Un tirage au sort sera effectué 3 jours avant la finale.** Pour les horaires de tir, s'adresser au club organisateur. **Les prix (bons d'achat) seront remis uniquement aux tireurs présents et ayant participé à la finale. Les tireurs absents à la finale mais pouvant justifier d'un certificat d'hospitalisation ou de leur participation à une autre compétition pourront prétendre aux bons d'achat, à condition d'en avoir prévenu Mme Claudine MEUNIER minimum une semaine à l'avance.**

Un trophée viendra récompenser les 3 premiers tireurs du scratch. Le premier du scratch se verra remettre un Super Trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Il sera également invité à la finale de l'année suivante et se verra l'honneur de remettre le Trophée au nouveau vainqueur. Ce Trophée, s'il est gagné 3 années consécutives par le même tireur, lui sera acquis définitivement.

Les lauréats devant participer à la finale seront prévenus individuellement en temps utile.